|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/2019/13 | |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | | Distr. générale  7 décembre 2018  Français  Original : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Quatre-vingt-unième session**

Genève, 19-22 février 2019

Point 5 c) de l’ordre du jour provisoire

**Questions stratégiques à caractère modal et thématique :   
Sécurité routière**

Activités de l’Envoyé spécial du Secrétaire général   
de l’Organisation des Nations Unies   
pour la sécurité routière

Rapport de 2019 au Comité des transports intérieurs :   
février 2018-décembre 2018

Note du secrétariat

|  |
| --- |
| *Résumé* |
| Les graves incidences que les accidents de la route ont sur le bien-être et la santé de tous et les énormes conséquences économiques qu’ils entraînent pour les collectivités, en particulier dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, ont incité le Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies à nommer M. Jean Todt Envoyé spécial pour la sécurité routière le 29 avril 2015. |
| Le présent rapport de l’Envoyé spécial couvre les activités menées entre février et décembre 2018 en vue d’atteindre les quatre grands objectifs de son mandat. |
| Le Comité est invité à **prendre note** de ce rapport et à **se déclarer favorable** à ce que l’Envoyé spécial poursuive ses travaux importants et maintienne la dynamique qu’il a insufflée en faveur de l’amélioration de la sécurité routière. |
|  |

I. Contexte

1. Les graves incidences que les accidents de la route ont sur le bien-être et la santé de tous et les énormes conséquences économiques qu’ils entraînent pour les collectivités, en particulier dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, ont incité le Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies à nommer M. Jean Todt Envoyé spécial pour la sécurité routière le 29 avril 2015. Le mandat de l’Envoyé spécial a été prorogé par le Secrétaire général nouvellement élu, Antonio Guterres.

2. La situation préoccupante de la sécurité routière ayant un impact sur le programme de développement, des cibles se rapportant expressément à la sécurité routière ont été intégrées aux objectifs de développement durable en septembre 2015. La cible 3.6 consiste à diminuer de moitié à l’échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route d’ici à 2020, et la cible 11.2, à assurer l’accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, d’ici à 2030.

3. La résolution A/72/271 de l’Assemblée générale des Nations Unies, intitulée « Amélioration de la sécurité routière mondiale », a été adoptée le 12 avril 2018. Elle souligne la nécessité d’aborder la question de la sécurité routière de façon globale et met en avant le rôle majeur que joue l’Envoyé spécial − ainsi que la Commission économique pour l’Europe (CEE), les autres commissions régionales des Nations Unies et les instruments juridiques des Nations Unies relatifs à la sécurité routière − dans la réalisation des cibles relatives à la sécurité routière définies dans les objectifs de développement durable, sachant notamment que l’échéance fixée pour la réalisation de la cible 3.6 − l’année 2020 − n’est plus guère éloignée. La résolution mentionne également la nécessité d’établir un nouveau calendrier pour la réduction du nombre de tués et de blessés sur les routes qui doit être opérée au titre du Programme 2030. En outre, la résolution signale avec satisfaction la création du Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière, dont le secrétariat est accueilli par la CEE.

4. À ce jour, l’Envoyé spécial s’est rendu dans 72 États Membres où il s’est entretenu avec 20 chefs d’État et 126 ministres.

5. Le présent rapport de l’Envoyé spécial couvre les activités mises en œuvre depuis son précédent rapport (ECE/TRANS/2018/11) en vue d’atteindre les quatre grands objectifs de son mandat (voir annexe).

II. Résumé des activités menées par l’Envoyé spécial   
et réalisations marquantes

A. Promotion d’un partenariat mondial à l’appui de la mise au point   
et de la réalisation de stratégies et d’activités destinées à améliorer la sécurité routière

6. Cet objectif a été l’une des premières priorités de l’Envoyé spécial, qui s’est attaché à l’atteindre, concrètement, en tenant plus de 150 réunions et consultations et en prenant part à diverses initiatives de sensibilisation, dont celles exposées ci-après.

1. Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière

7. Nécessaires à l’accomplissement de l’une des tâches les plus importantes incombant à l’Envoyé spécial, l’analyse et la description des options envisagées pour la création d’un Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière ont été communiquées comme demandé par les États Membres en février 2016. Suite à l’adoption de la résolution A/70/260 par l’Assemblée générale des Nations Unies en avril 2016, le Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies a demandé à la CEE de diriger l’examen des pistes à explorer en vue de la création dudit Fonds. À l’issue des consultations qui se sont tenues entre novembre 2016 et août 2017, la CEE, en collaboration avec l’Envoyé spécial, a mis à jour le document de consultation en tenant compte de l’avis des diverses parties prenantes et présenté une proposition au Secrétaire général en septembre 2017.

8. Le Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies a exprimé officiellement son appui à la création du Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière dans une lettre datée du 29 décembre 2017 adressée au Secrétaire exécutif de la CEE et à l’Envoyé spécial pour la sécurité routière. Le Fonds pour la sécurité routière a été créé et mis en service le 12 avril 2018, suite à l’adoption, le même jour, de la résolution des Nations Unies A/72/271 intitulée « Amélioration de la sécurité routière mondiale ». Les première et deuxième réunions du Conseil consultatif et du Comité directeur du Fonds se sont tenues respectivement les 9 et 10 août et les 21 et 22 novembre 2018 ; l’Envoyé spécial est membre du Conseil consultatif. En décembre 2018, 19 millions de dollars des États-Unis provenant de contributions des secteurs privé et public avaient été affectés au Fonds.

2. Réunions des sherpas sur l’engagement volontaire de l’industrie automobile

9. En avril 2018, l’Envoyé spécial et la CEE ont accueilli la troisième réunion des sherpas sur l’engagement volontaire de l’industrie automobile (AIVC), qui a rassemblé des représentants de l’industrie chargés d’engager des consultations et d’examiner les possibilités d’inciter les constructeurs à souscrire volontairement un engagement en faveur de normes minimales de sécurité pour les véhicules automobiles. Cette réunion faisait suite aux deux premières rencontres qui s’étaient déroulées en juin et novembre 2017. Un document informel a été élaboré et présenté à une réunion du Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) relevant du Comité des transports intérieurs de la CEE. La version définitive d’un plan soigneusement élaboré pour la mise en œuvre de l’AIVC, fondée sur les éléments qui avaient été dégagés dans le cadre des précédentes réunions, a été présentée lors de cette troisième réunion des sherpas.

10. L’objectif de cette initiative est de faire en sorte que l’industrie automobile s’engage de son propre chef à ne produire que des véhicules conformes à un ensemble minimal de normes de sécurité définies dans les règlements de l’Organisation des Nations Unies concernant les véhicules.

11. Ont participé à la (aux) réunion(s) des représentants des fabricants suivants : BMW (représenté par Daimler), Daimler, Fiat Chrysler Automobiles, General Motors, Honda, Hyundai Motor Europe Technical Centre, Groupe PSA, Groupe Renault, Tata Motors, Volvo Cars et Volvo Group.

B. Promotion de la sécurité routière auprès des gouvernements,   
de la société civile et du secteur privé, en particulier dans   
les pays où le nombre de décès et de blessures dus   
à des accidents de la route est élevé

1. Activités de plaidoyer visant à renforcer l’attention accordée à la sécurité routière par les gouvernements et les autres parties prenantes

12. Parmi les réunions tenues par l’Envoyé spécial figure une longue liste de rencontres avec de hauts responsables gouvernementaux de pays à faible revenu et à revenu intermédiaire affichant pour la plupart un bilan peu satisfaisant en matière de sécurité routière. Depuis le début de son mandat, l’Envoyé spécial s’est entretenu avec des responsables gouvernementaux et des parties prenantes concernées dans 72 pays : 15 pays d’Asie, d’Asie centrale et d’Eurasie, 13 pays d’Afrique, 3 pays du Moyen-Orient, 19 pays d’Europe et d’Amérique du Nord, et 22 pays d’Amérique latine et des Caraïbes. Les discussions ont porté en particulier sur la situation en matière de sécurité routière dans chaque pays et ont permis d’encourager l’adhésion aux conventions des Nations Unies relatives à la sécurité routière ainsi que la mise en œuvre de ces conventions. L’Envoyé spécial continue, dans ses réunions bilatérales, de promouvoir les conventions des Nations Unies relatives à la sécurité routière et de souligner l’importance d’une gouvernance solide, et il fait passer des messages pertinents à cet égard dans les discours prononcés lors de conférences.

2. Résolution de l’Assemblée générale des Nations Unies

13. L’Envoyé spécial et la CEE ont fait part de leurs observations dans le cadre de consultations engagées aux fins de l’élaboration de la résolution A/72/271, dont la finalité était d’orienter les initiatives prises dans le domaine de la sécurité routière vers la réalisation des objectifs fixés par la Décennie d’action pour la sécurité routière et les objectifs de développement durable. Dans le cadre de ces observations, ils ont notamment rappelé l’importance du rôle de l’Envoyé spécial, pris acte avec satisfaction de la création du Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière, salué l’adhésion des États Membres aux conventions des Nations Unies relatives à la sécurité routière et leur mise en œuvre de celles-ci, et tenté de répondre aux interrogations suscitées par le rapprochement de l’échéance fixée pour la réalisation de la cible 3.6 (voir par. 3 ci-dessus) des objectifs de développement durable.

C. Participation à des conférences et réunions mondiales et régionales   
sur la sécurité routière

14. L’Envoyé spécial a participé aux diverses réunions et conférences présentées ci‑après afin d’appeler l’attention sur la sécurité routière, y compris lors de manifestations où cette question n’était peut-être pas abordée auparavant.

* Quatre-vingtième session du Comité des transports intérieurs, de 2018, dont le débat de politique générale était consacré au thème suivant : « L’intermodalité, clef des transports durables et de l’écomobilité », et soulignait l’importance d’une approche holistique en matière de transports intérieurs dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l’horizon 2030 ;
* Réunions des groupes de travail du Comité des transports intérieurs : Forum mondial de l’harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et Forum mondial de la sécurité routière (WP.1) ;
* Réunion de l’Organisation mondiale de la Santé consacrée à la mise au point d’indicateurs en rapport avec les cibles mondiales de performance (Genève) ;
* Manifestation UIT-CEE consacrée à la voiture connectée de demain, organisée dans le cadre du Salon de l’automobile de Genève ;
* Rencontre avec la presse sur le thème « La sécurité routière, un droit pour tous », organisée avec le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l’homme ;
* Réunion du Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière ;
* Colloque sur les traumatismes et les blessures dans l’Afrique de l’Est (Kampala) ;
* Forum international des transports 2018 ;
* Mise en service du Fonds pour la sécurité routière au siège de l’Organisation des Nations Unies ;
* Remise du prix de l’excellence en matière de sécurité routière par la Commissaire Violeta Bulc à Bruxelles ;
* Forum politique de haut niveau à New York, intervention dans le cadre d’une table ronde consacrée à la réalisation de l’objectif de développement durable 11 ;
* Journée mondiale du souvenir des victimes des accidents de la route à Barcelone, organisée par la Fédération européenne des victimes de la route (FEVR), et à Malte, organisée par le Bureau régional de l’OMS pour l’Europe.

D. Promotion de l’adhésion aux instruments juridiques des Nations Unies relatifs à la sécurité routière et du renforcement de leur application

15. Pour atteindre cet objectif, l’Envoyé spécial a tenu des réunions avec des responsables gouvernementaux, des représentants d’organisations internationales, des représentants d’organismes des Nations Unies et des représentants de la société civile dans les pays où il s’est rendu en sa qualité d’Envoyé spécial du Secrétaire général pour la sécurité routière, comme souligné plus haut. À cet effet, pour chaque mission, le secrétariat de l’Envoyé spécial, hébergé par la CEE, a préparé un dossier d’information où figurait le profil du pays en matière de sécurité routière, les principaux instruments juridiques pertinents, des messages politiques ciblés et personnalisés ainsi que d’autres données utiles pour les réunions de l’Envoyé spécial avec les autorités.

1. Promotion des conventions des Nations Unies relatives à la sécurité routière

16. L’Envoyé spécial a produit des brochures donnant une vue d’ensemble de 6 des 58 instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports qui traitent spécifiquement de l’amélioration de la sécurité routière. Ces brochures présentent dans les grandes lignes les six conventions fondamentales des Nations Unies relatives à la sécurité routière, en indiquant pour chaque État Membre si celui-ci a adhéré aux instruments en question et en précisant les mesures à prendre pour y adhérer. L’Envoyé spécial a aussi élaboré un petit fascicule mettant en avant l’importance de la sécurité routière et le rôle des instruments juridiques des Nations Unies dans la réalisation des principales cibles associées aux objectifs de développement durable. Ces documents sont distribués et utilisés lors de réunions tenues partout dans le monde. Suite aux activités de promotion menées par l’Envoyé spécial, le Nigéria a adhéré aux six conventions des Nations Unies relatives à la sécurité routière et le secrétariat à la CEE a reçu en 2018 plusieurs demandes d’assistance technique de la part du Botswana, du Népal et du Zimbabwe.

2. Initiatives de renforcement des capacités

17. Pour atteindre cet objectif, l’Envoyé spécial s’est employé à organiser des ateliers de renforcement des capacités destinés aux responsables gouvernementaux et à effectuer des évaluations des résultats, comme indiqué ci-après :

* L’Atelier régional africain sur la sécurité routière et la mobilité urbaine, qui s’est tenu à Accra (août 2018) : dans le prolongement d’un atelier régional sur la sécurité routière coorganisé à Nairobi en décembre 2016, un deuxième atelier régional sur la sécurité routière a été organisé à Accra conjointement par l’Envoyé spécial, la Banque mondiale, ONU-Habitat, la CEE et la Commission économique pour l’Afrique (CEA), sur le thème de la sécurité routière et de la mobilité urbaine. Les 20 et 21 août, plus de 100 participants venus de 20 pays de tout le continent, représentant des institutions gouvernementales, des organisations internationales, la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé, ont participé à un atelier de deux jours sur la sécurité routière et la mobilité urbaine. L’atelier a été l’occasion de mettre en lumière les liens entre l’urbanisation croissante et la mobilité durable et de lancer un appel pour que la sécurité routière devienne un objectif prioritaire de la planification urbaine, l’objectif étant d’assurer une mobilité durable et sûre dans les villes. L’atelier a également encouragé les gouvernements qui y étaient représentés à envisager d’adhérer aux conventions des Nations Unies relatives à la sécurité routière et de les mettre dûment en œuvre ;
* L’Atelier régional sur la gestion de la sécurité routière, qui s’est tenu à Beyrouth (novembre 2018) : il s’agissait du premier atelier sur la sécurité routière organisé dans la région avec le soutien de l’Envoyé spécial. En partenariat avec la CEE, la Commission économique et sociale pour l’Asie occidentale (CESAO) et la Banque mondiale, l’atelier a examiné la situation de la gestion de la sécurité routière et des systèmes de données dans la région et défini les grandes lignes d’un plan d’action régional commun destiné à améliorer cette situation en s’appuyant sur les meilleures pratiques mondiales et les enseignements qui en avaient été tirés, et en tenant notamment compte du rôle joué par les conventions des Nations Unies relatives à la sécurité routière dans le renforcement de la gestion de la sécurité routière. Les 27 et 28 novembre 2018, l’atelier a rassemblé des fonctionnaires des Ministères des transports et des Ministères de l’intérieur, soit plus de 70 participants représentant 14 pays de la région arabe.
* Deux évaluations des résultats en matière de sécurité routière ont été effectuées au Cameroun et en Ouganda, en collaboration avec la CEE et la CEA et avec le soutien de l’Envoyé spécial. Ces évaluations ont été menées en étroite synergie avec celles mises en œuvre dans le cadre du projet financé par le Compte pour le développement de l’ONU et dirigé par la CEE en collaboration avec la Commission économique pour l’Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique (CESAP). Les évaluations de résultats des Nations Unies en matière de sécurité routière accordent une attention particulière à la réglementation relative à la sécurité routière et commencent par une appréciation des besoins du pays concerné. Concrètement, il s’agit d’évaluer la situation actuelle dans le domaine de la sécurité routière, d’aider le gouvernement à recenser les questions sécuritaires les plus pressantes et de lui recommander des mesures à prendre. Une fois les besoins prioritaires clairement définis, des séminaires et des ateliers de renforcement des capacités sont organisés à l’intention des acteurs nationaux de la sécurité routière. Le projet sensibilise de la sorte l’opinion publique en attirant l’attention des experts, du secteur public et des acteurs non gouvernementaux sur la nécessité de fixer des objectifs ambitieux en matière de sécurité routière et de mettre en œuvre des mesures visant à améliorer cette dernière. Après la publication de la version définitive du rapport d’évaluation, l’Envoyé spécial s’est rendu dans les deux pays concernés (l’Ouganda en février 2018 et le Cameroun en août 2018) pour présenter publiquement ledit rapport, promouvoir les conclusions et recommandations auprès des plus hautes instances gouvernementales et effectuer le travail de renforcement des capacités nécessaire pour que les recommandations formulées dans le rapport puissent être mises en œuvre. Les évaluations des résultats en matière de sécurité routière effectuées avec le soutien de l’Envoyé spécial tiennent compte de l’outil d’évaluation des systèmes d’intervention en cas d’accident mis au point par l’OMS, lequel aide à évaluer les systèmes d’intervention en cas d’accident au niveau national ou régional, à relever les insuffisances et à définir des priorités pour améliorer les systèmes en place.

III. Conclusion

18. L’Envoyé spécial est parvenu à faire mieux connaître la question de la sécurité routière et les instruments juridiques des Nations Unies y relatifs, et il a incité les États à s’intéresser davantage à la sécurité routière, comme en attestent les demandes d’assistance technique reçues des États Membres. De plus, les travaux de l’Envoyé spécial ont favorisé un rapprochement avec les commissions régionales dans ce domaine et ont fait comprendre aux organismes des Nations Unies qu’ils devaient intégrer d’urgence la question de la sécurité routière dans leurs opérations internes. L’Envoyé spécial s’emploie à consolider ses relations avec les partenaires et les États Membres et a progressé dans la mise en œuvre des initiatives essentielles à long terme, à savoir la mise en place du Fonds pour la sécurité routière, l’encadrement des évaluations des résultats en matière de sécurité routière effectuées dans les pays en développement, les activités de renforcement des capacités des États Membres qui en ont fortement besoin et le renforcement de la place accordée à la sécurité routière dans les programmes de développement à l’échelle mondiale.

Annexe

Priorités de l’Envoyé spécial du Secrétaire général   
de l’Organisation des Nations Unies pour   
la sécurité routière (*extrait du mandat*)

1. Promotion d’un partenariat mondial à l’appui de la mise au point   
et de la réalisation de stratégies et d’activités destinées à améliorer   
la sécurité routière

L’Envoyé spécial appuiera la réalisation de l’objectif général de la Décennie en mettant à profit ses compétences et son expérience professionnelles. Il devra notamment s’employer à poser les fondements d’un partenariat mondial qui mette délibérément l’accent sur le renforcement de la volonté politique. Il collaborera avec les principaux partenaires bailleurs de fonds − gouvernements, institutions financières, secteur privé, secteur non gouvernemental, entre autres − pour obtenir les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie relative au partenariat mondial.

2. Promotion de la sécurité routière auprès des gouvernements, de la société civile   
et du secteur privé, en particulier dans les pays où le nombre de décès et   
de blessures dus à des accidents de la route est élevé

L’Envoyé spécial militera en faveur de la sécurité routière, en prenant acte tant des progrès accomplis que des défis à relever aux niveaux mondial, régional et national. Il mettra en lumière les difficultés rencontrées par les pays, en particulier les pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire, et s’emploiera à recenser tout ce dont ces pays ont besoin, notamment en matière d’assistance technique, pour améliorer la sécurité routière.

3. Participation à des conférences et réunions mondiales et régionales   
sur la sécurité routière

L’Envoyé spécial participera aux conférences mondiales et régionales sur la sécurité routière, notamment à la deuxième Conférence mondiale de haut niveau sur la sécurité routière qui se tiendra en novembre 2015 à Brasilia (Brésil). Sur demande expresse et après examen individuel par le Secrétaire général, l’Envoyé spécial pourra représenter ce dernier dans certaines réunions.

4. Promotion de l’adhésion aux instruments juridiques des Nations Unies   
relatifs à la sécurité routière et du renforcement de leur application

L’Envoyé spécial s’emploiera à mieux faire connaître les instruments juridiques des Nations Unies relatifs à la sécurité routière, notamment les conventions sur la circulation et la signalisation routières, les accords de 1958, 1997 et 1998 concernant les règlements applicables aux véhicules, ainsi que d’autres instruments connexes, notamment ceux relatifs aux temps de conduite et de repos pour les chauffeurs professionnels et au transport des marchandises dangereuses. L’Envoyé spécial promouvra également l’adhésion à ces instruments juridiques et encouragera les Parties contractantes à améliorer leur mise en œuvre.